



CHAMPIONNATS PAR EQUIPES SENIORS REGIONAUX PADEL 2023



**Qualificatifs pour les
Championnats de France**

ORGANISATION

Lire «Joueur/Joueuse»
quand il est écrit «joueur».

Pour cette deuxième année, les équipes inscrites sont réparties dans le championnat régional selon leurs poids⁽¹⁾. Concernant la Nationale 1 la sélection des équipes dépend des résultats de l'année passée (championnat 2022).

(1) Poids des 3 meilleurs équipes
au classement publié le 1^{er} mars 2023

Championnats de France – Nationale 1 (P2000)

Constituent la N1 messieurs : les 16 meilleures équipes messieurs de toute la France métropolitaine.

Constituent la N1 dames : les 8 meilleures équipes dames de toute la France métropolitaine

→ En fonction des montées, un club pourra avoir (au maximum) une deuxième équipe en Nationale 1.

Championnats de Ligue – Régionale 1 (P500) et Régionale 2 (P250)

Intégreront ces divisions : toutes les équipes s'inscrivant pour les phases régionales.

Championnats de France – 2 Conférences Interrégionales (P1000) Est/Ouest

Intégreront les conférences messieurs : 13 équipes championnes de ligue (R1) et 3 équipes repêchées suite aux championnats régionaux.

Intégreront les conférences dames : 13 équipes championnes de ligue (R1) et 3 équipes repêchées.

Inscriptions

48 € avant le 10/03/2023

Via ADOC (Menu « Compétitions » ;
S/S Menu « Par équipes : Inscriptions »)

Saisie obligatoire

→ des 6 meilleurs joueurs
(saisie conseillée de tous les autres joueurs)
→ du correspondant d'équipe

Dates des rencontres

Phases Départementales : A jouer avant fin juillet 2023

Phases Régionales Dames et Messieurs :

R1 : 17 septembre 2023 (lieu à déterminer)

R2A : 10 septembre (lieu à déterminer)

R2B : 10 septembre (lieu à déterminer)

Division Nationale 1, Dames et Messieurs :

8 au 10 décembre 2023 (lieu choisi par la FFT).

Conférences interrégionales, Dames et Messieurs :

14 et 15 octobre 2023 (lieu choisi par la FFT).

Règlement page suivante →

Championnat Régional Seniors de PADEL 2023

REGLEMENT

Lire «Joueur/Joueuse»
quand il est écrit «joueur».

Art. 1 : PRINCIPES

La Ligue du Grand Est de Tennis organise le championnat régional interclubs séniors dames et messieurs 2023. Ces épreuves, sous la forme de TMC, sont qualificatives pour les conférences interrégionales.

Seul les clubs, affiliés à la Ligue du Grand Est, disposant au minimum d'une piste de Padel peuvent participer à ce championnat

Art. 2 : QUALIFICATION DES JOUEURS

Pour participer à ces championnats, chaque joueur doit :

- Être né en 2012 ou avant,
- Avoir l'attestation de licence validée au plus tard la veille du dernier jour des inscriptions, soit le 09/03/2023, et comportant la mention « compétition autorisée »,

Règles de qualification (Padel, Tennis ou Tennis & Padel)

Plusieurs cas possibles :

- 1) Un joueur licencié Multi raquettes ou Padel dans un Club « A » exclusivement Padel à la date limite fixée par l'organisateur, ne pourra en aucun cas prendre part à une rencontre par équipes pour un autre Club, et ce même s'il n'a disputé aucune rencontre avec le Club A.
- 2) Un joueur licencié Padel dans un Club « A » Tennis Padel à la date limite fixée par l'organisateur ne pourra en aucun cas prendre part à une rencontre par équipes pour un autre Club, et ce même s'il n'a disputé aucune rencontre avec le Club A.
- 3) Un joueur licencié Multi raquettes dans un Club « A » Tennis Padel à la date limite fixée par l'organisateur inscrit ou non sur une liste d'équipe mais ne prenant finalement pas part aux rencontres par équipes pour ce Club A, pourra prendre part ultérieurement à une rencontre par équipes avec un autre Club.
- 4) Un joueur licencié Multi raquettes dans un club « A » exclusivement Tennis, ou dont la licence est informatiquement rattachée à un Comité ou une Ligue pourra s'inscrire dans une équipe d'un club de Padel ou de Tennis Padel de son choix, partout en France métropolitaine.

Inscription du joueur sur la liste de l'équipe et sa participation

- Un joueur non inscrit dans une des équipes du club à la fin des inscriptions, mais licencié pour ce club à cette même date, pourra prendre part à une ou plusieurs rencontres d'une ou plusieurs équipes de son club, toujours sous réserve des conditions énoncées précédemment.
- Un joueur inscrit dans une équipe d'un club A à la fin des inscriptions, mais ne prenant pas part aux rencontres de ce club, ne pourra en aucun cas prendre part ultérieurement à une rencontre avec un autre Club.
- Un joueur inscrit dans une équipe du Club A à la fin des inscriptions, qualifiée pour disputer la division Nationale 2 ou Nationale 1 à l'automne, mais devant changer de Club en début d'année sportive suivante pour des raisons tennistiques ou padelistiques, pourra participer au Championnat de France Interclubs pour représenter le Club pour lequel il s'était engagé au mois de mars.

Art. 3 : CLASSEMENT A PRENDRE EN COMPTE

Nationale 1

Le 10 mars 2023 au plus tard, la Ligue envoie à la FFT la composition de son équipe déjà qualifiée pour la Nationale 1.

En revanche, le classement pris en compte pour déterminer les têtes de séries et établir le Tableau Final du Championnat de France sera celui précédant la compétition.

Régionale 1 et Régionale 2

Le classement pris en compte pour déterminer les paires qualifiées d'office pour la Régionale 1 est celui du mois de mars 2023. Le classement pris en compte pour établir les tableaux sera celui précédant la compétition.

Art. 4 : POIDS DE L'EQUIPE

Le poids de chaque équipe est calculé en prenant en compte le classement des 6 meilleurs joueurs.

Attention ! Une fois que le poids des équipes est calculé, il ne sera pas permis de faire jouer dans une équipe un compétiteur ayant un classement supérieur au moins bien classé des joueurs ayant servi au calcul du poids de ladite équipe (excepté un joueur déclaré ayant obtenu, au classement mensuel, un meilleur classement).

Art. 5 : CLUBS ENGAGEANT PLUSIEURS EQUIPES

Le poids total de l'équipe 1 (addition des 6 classements des joueurs) doit être meilleur (donc inférieur numériquement) que le poids total de l'équipe 2. Il en est de même entre les équipes 2 et 3, 3 et 4, etc.

Le 4^{ème} joueur de l'équipe 1 ne peut en aucun cas être moins bien classé que le 1^{er} joueur de l'équipe 2. Il en est de même entre les équipes 2 et 3, 3 et 4, etc.

Les 6 premiers joueurs de l'équipe 1 ne pourront en aucun cas participer à une rencontre avec une équipe inférieure de leur club.

Un joueur inscrit dans une équipe réserve (2, 3, 4...), peut participer à une ou plusieurs rencontres avec une équipe supérieure de son club, sous réserve de respecter - le jour de la rencontre et si toutefois les deux équipes étaient amenées à participer au Championnat le même jour - les conditions énoncées précédemment.

Un joueur participant à 2 rencontres avec une équipe supérieure restera rattaché à cette équipe.

→ **Attention :** Un club pourra aligner un maximum de 3 équipes par épreuve (3 équipes chez les seniors messieurs et 2 équipes seniors femmes par exemple). Mais 2 équipes maximum du même club retenues par division.

Art. 6 : FORFAIT D'UN JOUEUR

Lors d'un match de la rencontre, le forfait d'un joueur entraîne automatiquement le forfait de la paire.

Art. 7 : RENCONTRES

- 3 matchs par rencontre
- Format A1
- 6 joueurs/ses
- Ordre des parties : double 2, puis double 1, puis double 3

Avant la rencontre, le Capitaine d'équipe établit sa composition comme il l'entend avec les joueurs de son équipe, mais en respectant la « force » des paires. Les paires sont classées par ordre de poids : la paire la plus forte devant évoluer en position 1.

Art. 8 : MONTEES ET DESCENTES

Phases fédérales :

Nationale 1 Messieurs

- 16 équipes
- Championnat disputé sous la forme d'un Tournoi Multi Chances
- Le Club vainqueur est déclaré Champion de France
- Les 4 Clubs classés 13^{ème}, 14^{ème}, 15^{ème} et 16^{ème} descendent en Régionale 1 - 2024

Nationale 1 Dames

- 8 équipes
- Championnat disputé sous la forme d'un Tournoi Multi Chances
- Le Club vainqueur est déclaré Champion de France
- Les 2 Clubs classés 7^{ème} et 8^{ème} descendent en Régionale 1 - 2024

Conférences Interrégionales Messieurs et Dames

- 16 équipes qualifiées suite aux Championnats Régionaux 2023
- 13 équipes championnes de ligue
- 3 équipes repêchées selon la force du Tableau (les 8 meilleures équipes détermineront un poids moyen, et les 3 premières ligues sur toute la France pourront inscrire une équipe supplémentaire)
- Phases disputées sous la forme de 2 Conférences Interrégionales Est/Ouest à 8 équipes chacune, sous la forme d'un TMC : les Clubs vainqueurs de chaque Conférence Interrégionale 2023 montent en Nationale 1 – 2024.

Phases régionales :

Régionale 1 Dames

- 8 équipes
- Championnat disputé sous la forme d'un Tournoi Multi Chances
- Le Club vainqueur est déclaré Champion de Ligue et est qualifié pour la Conférence Interrégionale 2023 (14 et 15/10/2023)
- Les 2 dernières équipes redescendent en championnat départemental la saison suivante (si championnat existant)

Régionale 1 Messieurs

- 8 équipes
- Championnat disputé sous la forme d'un Tournoi Multi Chances
- Le Club vainqueur est déclaré Champion de Ligue et est qualifié pour la Conférence Interrégionale 2023 (14 et 15/10/2023)
- Les 2 dernières équipes redescendent en Régionale 2 - 2024

Régionale 2 Messieurs (NOUVEAU)

- Chaque équipe sera répartie par secteur dans 2 divisions régionales (R2A et R2B)
- Championnat disputé sous la forme d'un Tournoi Multi Chances
- Le Club vainqueur de chaque division est déclaré Champion de R2 par secteur et est qualifié pour la Régionale 1 - 2024.

→ La Ligue, afin d'assurer le bon équilibre du Championnat, et en fonction du nombre d'équipes inscrites, pourra procéder à l'ajout de phases départementales ou à tout changement jugé nécessaire.

Art. 9 : AUTRES POINTS

Pour tout point non prévu dans ce règlement, il doit être fait application des règlements de la F.F.T (règlements sportifs et règles du jeu y compris annexes).